

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
050-200098713-20240627-DEL27062024-079-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

**DATE DE CONVOCATION**  
**14 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le 27 juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE**  
**14 JUIN 2024**

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Madame Lynda LEVERD, Messieurs Denis MARTIN, Arnaud MAHE, Madame Micheline CAVÉ, M. Pascal LEMAITRE, Bernard GERARD, Mme Béatrice HEUVELINE, Lydie LEBLOND, Claire TANGY, M. Didier LEGRAND, Fabien GESLOT. Mathias LEFRANC, Madame Catherine de la HOUGUE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Elisabeth GREGOIRE qui donne procuration à M. Fabien GESLOT.  
M. Xavier de WOILLEMONT qui donne procuration à M. Jean-Benoit RAULT  
Mme Sophie LEFRANC qui donne procuration à M. Mathias LEFRANC.  
M. Serge JARDIN qui donne procuration à Mme Béatrice HEUVELINE.  
Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.  
Mme Pascale DUVAL qui donne procuration à M. Bernard GERARD.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, M. Joël FRANCOIS, Emmanuel LECONTE.

Madame Lynda LEVERD a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 27  
Présents : 17  
Procurations : 06  
Votants : 23

**DEL27062024/079.**

**RETROCESSION VOIRIE « RUE DES MESANGES BLEUES ».**

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier reçu le 01 juin dernier de Messieurs et Madame LECANUET et MICHEL, propriétaires de maisons « rue des Mésanges Bleues », sollicitant la collectivité pour une rétrocession à la commune de leur voirie située « rue des Mésanges Bleues » au motif évoqué par les propriétaires que cette voie est utilisée par de nombreux habitants de la commune et dessert diverses servitudes (eau, assainissement).

Le conseil municipal, après réflexion, délibère et à l'unanimité des votants :

- Emet un avis défavorable pour une reprise de voirie en l'état.
- Souhaiterait qu'une nouvelle proposition soit formulée de leur part incluant la réalisation de l'ensemble des travaux de voirie et réseaux suivi des contrôles de conformité.

Ainsi fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Maire  
Sabrina REGNAULT

Le secrétaire de séance,

Lynda LEVERD

